

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2026

Effectif légal du Conseil municipal

27

Nombre de Conseillers en exercice

27

Présents : BOUSTOULLER M., BRIENT O., BROUDIC Ch., CORBEL Ch., DRONIOU M.-L., FROMENTOUX S., JORAND J.-C., LE MESTRE Ch., LETANOUX M., L'HÔTELLIER B., LISSILLOUR G., MARQUET A., NICOL Cl., NIHOARN F., PASCAL S., PROVOST Cl., QUEFFEULOU A., RODRIGUÈS Cl., SEGURA Y., STRBIK B., TERRIEN P., TOUZÉ P.

Absents : BOUSTOULLER T. ; procuration à BOUSTOULLER M.
LE BIGOT G. ; procuration à LETANOUX M.
LE GUILLOU P. ; procuration à QUEFFEULOU A.
MEYER B. ; procuration à BROUDIC Ch.
STÉPHAN A. ; procuration à STRBIK B.

Présents : 22

Absents : 5

Procurations : 5

Le Conseil Municipal se tient en mairie dans la salle du Conseil Municipal.

M. TERRIEN, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h00.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Michel LETANOUX est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 29/01/2026 3
2. Finances – Adoption des Comptes Financiers Uniques du Budget principal et des budgets annexes 2025 3
3. Finances – Affectation des résultats de 2025 5
4. Finances – Budgets primitifs 2026 6
5. Finances – Fiscalité locale – Vote des taux communaux 2026 10
6. Finances – Budget principal – Subventions 2026 11
7. Finances – Réhabilitation de la base nautique de l'Ile-Grande – Demande de participation au titre de la DETR/DSIL 13
8. Foncier – Legs LE GALL – Acquisition complémentaire – Parcelles AH 99-263-266 14
9. Questions diverses 15
 - a. Les travaux en cours ou à venir 15
 - b. Espèces invasives – Frelons à pattes jaunes 16
 - c. Déploiement du compostage 16
 - d. Questions de la Minorité 16
 - e. Élections municipales des 15 et 22 mars 18
 - f. Dates 18

Rappel sur les conflits d'intérêt

Un élu local exerce ses fonctions avec impartialité, probité et intégrité.

De ce fait et conformément à la réglementation, si l'un ou l'une des Conseillers Municipaux estime être en conflit d'intérêt sur certains points de l'ordre du jour, il ou elle doit se déclarer avant l'examen de cette question en quittant la salle afin de ne prendre part ni au débat, ni au vote.

Intervention d'ouverture de M. le Maire

« Avant d'engager l'examen de l'ordre du jour, je souhaite vous informer et surtout adresser mes félicitations à Françoise NIHOUARN. Françoise s'est vue attribuer, par le ministre de l'Intérieur, la médaille de la sécurité intérieure au titre de l'agrafe « Élus » échelon bronze, par arrêté du 13/01/2026, en récompense de son action au service de la sécurité intérieure.

Comme vous le savez, Françoise est adjointe aux affaires scolaires, l'enfance et la jeunesse à PLEUMEUR-BODOU. Elle est aussi Conseillère communautaire et membre permanent du Bureau exécutif de Lannion-Trégor Communauté, en charge de la politique de la ville, de la prévention de la délinquance et des gens du voyage.

Cette distinction vient saluer un engagement remarquable et une implication sans faille dans des domaines souvent complexes. Son action avec les services entre autres de l'agglomération, de l'État et de la Justice, menée avec exigence, sens du dialogue et sens profond de l'intérêt général, a contribué de manière concrète à la cohésion sociale et la sécurité de nos concitoyens.

Françoise, en mon nom et au nom du Conseil Municipal, toutes nos félicitations ! »

Mme NIHOUARN reçoit les applaudissements de l'assemblée.

Mme NIHOUARN remercie et dit avoir accompli sa mission avec beaucoup de passion.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 29/01/2026

Document :

- Procès-verbal du 29/01/2026

M. le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 29/01/2026 est approuvé.

2. Finances – Adoption des Comptes Financiers Uniques du Budget principal et des budgets annexes 2025

Rapporteurs : M. le Maire / Mme DRONIOU

Documents :

- Comptes Financiers Uniques 2025
- Synthèse des CFU 2025
- Évolution des résultats 2005-2025

Comme indiqué dans la note de synthèse, M. le Maire explique qu'en raison d'une panne nationale majeure qui affecte le serveur de la DGFIP, les services de l'application *Hélios* ont été complètement interrompus à compter du 05/02/2026, empêchant en particulier les transmissions pour la vérification et la production des comptes financiers uniques (CFU). Certains services ont repris progressivement en fin de semaine dernière. Par contre, le service utilisé pour la production des CFU n'a repris qu'hier matin, mercredi 25 février.

En l'absence de production des documents définitifs via la plateforme dédiée, il n'était pas possible d'adopter ces CFU. Toutefois selon les textes, le Conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée des résultats. Nous avons donc envisagé les deux solutions : adoption normale ou reprise anticipée.

Le Comptable public a attesté des résultats de tous les budgets en début de semaine et a pu transmettre les documents dématérialisés sur la plateforme du Portail des finances publiques. Sa demande des CFU définitifs est partie hier soir. À l'heure du Conseil, ils n'ont pas été reçus. Ils devraient parvenir ce vendredi.

Toutefois, après avoir pris l'attache du service du contrôle budgétaire de la Préfecture, considérant les conséquences de la panne informatique nationale, l'attestation des résultats par le Comptable public et la demande effectuée des documents définitifs, la Commune a reçu l'aval du service préfectoral pour procéder selon les modalités habituelles et donc à adopter les CFU.

Dans l'éventualité (peu probable) d'une discordance, des procédures sont prévues en concertation entre la Préfecture, le Comptable public et la Commune.

L'assemblée peut donc délibérer pour la deuxième année sur les CFU ; ces nouveaux documents qui remplacent depuis 2025 les anciens comptes administratifs et comptes de gestion.

Mme DRONIOU rappelle qu'en 2025, les comptes de PLEUMEUR-BODOU comprenaient un budget principal, retraçant toute l'administration de la Commune, et quatre budgets annexes ; le budget du CCAS étant quant à lui autonome.

Mme DRONIOU procède à la présentation des comptes de l'ensemble du budget à l'aide du document de synthèse des résultats 2025.

Résultats nets 2025 :

Budget principal	3 009 614,13 €
ALSH Crec'h Labo	-272 175,48 €
Campings	1 014 366,71 €
Ports	11 220,71 €
Espace d'activités Tachen an Askol	46 431,89 €
Solde global	3 809 457,96 €

Les résultats de l'ensemble de ces budgets ont été transmis. Ils ont été examinés en Commission des finances et lors du dernier Conseil Municipal au cours du Débat d'orientation budgétaire du 29/01/2026.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), M. le Maire se retire avant l'adoption des CFU.

Sur proposition de Mme BROUDIC, première adjointe, Mme DRONIOU, adjointe aux Finances, est élue, à l'unanimité, présidente de séance.

Mme DRONIOU fait procéder au vote pour l'adoption des CFU.

M. JORAND demande un vote séparé des budgets.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les Comptes Financiers Uniques (CFU) du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2025 de la Commune de PLEUMEUR-BODOU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant les présentations faites en Commission des Finances les 20/01/2026 et 11/02/2026 ainsi qu'en séance du 29/01/2026 ;

Considérant qu'en raison d'une panne informatique nationale majeure du Portail de la Gestion Publique de la Direction Générale des Finances Publiques les CFU non scellés sont examinés ;

Considérant que les résultats des différents budgets ont été attestés par le Comptable public en date du 24/02/2026 et que la demande des CFU définitifs a été transmise par le Comptable public via la plateforme dédiée le 25/02/2026 ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Considérant dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte financier unique et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et que le Conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme DRONIOU ;

Considérant les CFU présentés et résumés par le président de séance ;

Après en avoir délibéré, le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, le Conseil municipal :

- approuve, par 21 voix pour et 5 abstentions [STÉPHAN, STRBIK, LE GUILLOU, QUEFFEULOU, JORAND], le CFU 2025 du budget Principal ;
- approuve, à l'unanimité, les CFU 2025 des budgets annexes du Centre de Loisirs de Crec'h Labo, des Campings, des Ports, de l'Espace d'activités Tachen an Askol.

M. JORAND explique l'abstention du groupe minoritaire par son vote défavorable lors de l'adoption du budget primitif 2025 pour le budget Principal.

De retour en salle, M. le Maire reprend la présidence de séance, prend connaissance des votes et remercie la Majorité de sa confiance.

3. Finances – Affectation des résultats de 2025

Rapporteur : Mme DRONIOU

Document :

- Affectation des résultats 2025 pour 2026

Il s'agit de procéder à l'affectation des résultats 2025 du budget principal et des budgets annexes aux budgets primitifs correspondants pour l'exercice 2026.

PLEUMEUR-BODOU - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2026

BUDGET	RESULTATS					AFFECTATION				
	Fonctionnement		Investissement		Solde net	Fonctionnement		Investissement		
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit		002 conservé en Fonct. Recette	002 conservé en Fonct. Dépense	1068 Excédent de Fonct. capitalisé versé en Invest. Recette	001 conservé en Invest. Recette	001 conservé en Invest. Dépense
Principal	1 289 955,09		1 719 659,04		3 009 614,13	189 955,09		1 100 000,00	1 719 659,04	
Centre de Loisirs		284 559,32	12 383,84		-272 175,48		284 559,32		12 383,84	
Campings	317 542,62		696 824,09		1 014 366,71	50 000,00		267 542,62	696 824,09	
Ports		3 428,91	14 649,62		11 220,71		3 428,91		14 649,62	
Espace d'activités Tachen an Askol	64 000,00			17 568,11	46 431,89	64 000,00				17 568,11

Solde global de l'exercice 2025	3 809 457,96
---------------------------------	--------------

Considérant l'adoption des comptes financiers uniques du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'affectation des résultats des différents budgets telle que proposée dans le tableau présenté.

4. Finances – Budgets primitifs 2026

Rapporteurs : M. le Maire / Mme DRONIOU

Documents :

- Budgets primitifs 2026 du budget Principal et des budgets annexes
- Synthèse des BP 2026
- Récapitulatif des principaux investissements prévus en 2026

Pour mémoire, le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'est tenu le 29/01/2026, la Commission des Finances s'est réunie les 20/01/2026 et 11/02/2026 et le Conseil Municipal a été convoqué et a reçu le 13/02/2026 les projets de budget primitif préparés par l'exécutif. Une transmission d'éléments complémentaires a été faite le 20/02/2026.

Tous les éléments présentés au cours des réunions préparatoires ont été utilisés pour construire les budgets.

Les propositions de dépenses et de recettes dans chacune des sections pour le budget principal, avec la liste des principaux investissements prévus en 2025, ainsi que pour l'ensemble des budgets annexes sont présentées en séance par Mme DRONIOU.

Pour rappel, l'assemblée délibérante autorise la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'ensemble des budgets concernés.

En outre, le budget principal pourra répercuter sur les budgets annexes les frais de personnel ainsi que les frais de fonctionnement qui leur sont imputables, et inversement.

Montants d'équilibre proposés en recettes et dépenses pour les deux sections budgétaires (y compris les reports) :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	5 072 566,09 €	7 342 672,76 €	12 415 238,85 €
ALSH Crec'h Labo	486 159,32 €	18 508,76 €	504 668,08 €
Campings	545 256,20 €	1 116 416,91 €	1 661 673,11 €
Ports	75 000,00 €	24 060,71 €	99 060,71 €
EA Tachen an Askol	96 001,00 €	17 568,11 €	113 569,11 €
Total	6 274 982,61 €	8 519 227,25	14 794 209,86 €

Les nouveaux crédits dédiés aux principaux investissements du budget principal se répartissent ainsi :

Objet par thèmes d'opérations	Montant
Voirie	390 000
Aménagement de voirie (dont Allée Liors Veur, Chemin du Clos Pellan, Impasse Route du Menhir, Route de Coatrehouezan)	240 000
Réfection de voiries (PATA sur 75 km)	118 000
Aménagement de voie douce (réfection vers Point P, études vers Kerénoc)	32 000
Éclairage public et réseaux	258 000
Effacement des réseaux et aménagement de l'éclairage public (dont Armand Lagain-Rue des Écoles, Salle Ile-Grande)	258 000
Bâtiments communaux - Locaux associatifs	1 877 000
Réhabilitation de la base nautique (Moe, début travaux)	410 000
Réhabilitation du boulodrome de Kerénoc (toiture, bardage)	100 000
Réhabilitation de la salle polyvalente de l'Ile-Grande (études, début travaux)	1 257 000
Autres locaux (régulation chauffage, équipement)	20 000
Sanitaires publics - Réfection du bloc et ANC (Keryvon)	90 000
Sport	103 000
Complexe sportif - Isolation salle tennis (selon études)	75 000
Tennis Ile-Grande (selon travaux salle polyvalente)	28 000
Patrimoine	301 000
Église - Réfection de la couverture	290 000
Chapelle Saint-Samson - Réfection de la cloche	11 000
Cimetières	438 000
Travaux d'aménagement du cimetière du bourg (extension)	438 000
Services techniques	80 000
Achat d'une scène mobile	45 000
Achats d'un véhicule benne	35 000
Écoles	131 000
Maternelle JLM : aménagement de cours	131 000
Tourisme et environnement	85 000
Aménagements littoraux (dont Natura 2000 Ile-Grande, études Landrellec) et autres espaces naturels	33 000
Entrées de plages (signalétique)	14 000
Étang de Penvern (selon études)	38 000
Acquisitions foncières	205 000
Achat de terrains - SRU	170 000
Achats autres	35 000
Habitat	107 000
Participation logements sociaux	77 000
Entretien bâtiment 54 rue des Iles	30 000
TOTAL des principaux investissements	3 975 000

M. le Maire précise à M. JORAND que les travaux de voirie PATA correspondent aux interventions localisées sur la voirie avec un équipement de « point à temps automatique ». Environ 75 km devraient être traités.

Mme QUEFFEULOU s'étonne du coût des travaux d'aménagement du cimetière, qu'on peut résumer en un champ avec des allées. Mme SEGURA explique qu'il s'agira d'un espace végétalisé. Mme DRONIOU ajoute qu'au regard de la pente, des terrasses doivent être aménagées, avec une gestion du ruissellement. Mme QUEFFEULOU entend que de gros travaux de terrassement seront nécessaires. M. le Maire indique que la commission des travaux, à laquelle M. STÉPHAN était absent, a examiné ce projet peu classique. Il ajoute qu'il devient nécessaire d'avancer sur ce projet au regard du peu de places restantes.

Concernant l'achat d'une scène mobile, Mme BROUDIC explique à M. JORAND qu'il s'agit du remplacement du podium roulant acquis il y a une douzaine d'années et qui nécessite des réparations importantes. Le devis se montant à plus de 20 000 €, la préférence est allée à l'acquisition d'un nouvel équipement et à la vente en l'état de l'ancien pour environ 10 000 €.

Concernant la situation de l'étang de Penvern qui perturbe beaucoup d'habitants, Mme QUEFFEULOU demande si le choix est fait de remplacer la vanne. M. le Maire répond que la réflexion est en cours avec la Commune de Trébeurden et avec le Département. Le type d'intervention n'est pas décidé. Il reviendra à la nouvelle mandature de se saisir du dossier. Mme SEGURA note que la situation ne pourra rester en l'état. Il faudra prendre en considération le cours d'eau et l'incidence de la station d'épuration mais également les travaux de consolidation du pont dans le cadre de sa sécurisation. Dans l'hypothèse de nouvelles vannes, elles devront être d'une manipulation sécurisée, voire automatisée. À l'interrogation de M. JORAND, M. le Maire confirme que la commune de TRÉBEURDEN est partie prenante du dossier.

Mme QUEFFEULOU demande si l'aménagement de la cour de l'école maternelle sera enfin terminé en 2026. Mme NIHOARN l'espère. Plusieurs réunions avec les parents, l'école, les services et LTC ont permis d'élaborer le projet.

M. JORAND considère léger le montant de 170 000 € inscrit pour l'achat de terrains. Le montant était de 300 000 € l'an passé. M. le Maire indique qu'une autre somme figure dans les restes à réaliser.

À l'issue de la présentation des budgets primitifs, M. JORAND et Mme QUEFFEULOU, au nom de la Minorité, lisent la déclaration suivante :

« Aujourd'hui jeudi 26 février 2026 nous votons le dernier budget du mandat. Budget élaboré par la majorité et nos propos ne varient guère. Certes la liste des principaux investissements s'élève à 3,9M€ et comme chaque année les principales dépenses concernent la rénovation et la réhabilitation des bâtiments existants tel que la base nautique 410K€ et la salle polyvalente de l'Ile Grande 1,257M€. Bien sûr nous ne contestons pas ces travaux notamment la réhabilitation de la salle polyvalente et de la base nautique ; bien au contraire, nous nous en félicitons. À cela s'ajoute les dépenses en voirie 240 000€ + 118K€. Également réfection de la toiture de la chapelle de Saint Samson 290 000€ + réfection de la cloche 11000€. Pour l'école maternelle, nous avons 131 000€. Nous pensons aussi que le centre de loisirs mériterait mieux et être rénové. En achat de terrains SRU, il est prévu 170 000€ ce qui nous semble bien peu (en 2025, 152 000€ vu 300 000€ en 2024) au regard du retard à rattraper.

Donc pas de nouveauté ! Rien n'est fait ou presque pour la petite enfance et la jeunesse, rien de fait non plus ou presque pour la transition écologique.

Remarquons aussi que les dotations de l'état s'amenuisent chaque année et avec une nouvelle fois une perte importante de la dotation de solidarité de plus de 300 000€.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce budget. »

M. JORAND demande un vote séparé entre le budget primitif principal et les budgets primitifs des budgets annexes.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'adoption des Comptes Financiers Uniques et l'affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le budget primitif 2026 du budget Principal, par 22 voix pour et 5 contre [STÉPHAN, STRBIK, LE GUILLOU, QUEFFEULOU, JORAND] ;
- adopte le budget primitif 2026 du budget Centre de loisirs de Crec'h Labo, par 23 voix pour et 4 abstentions [STÉPHAN, STRBIK, LE GUILLOU, QUEFFEULOU] ;
- adopte le budget primitif 2026 du budget Campings, à l'unanimité ;
- adopte le budget primitif 2026 du budget Ports, à l'unanimité ;
- adopte le budget primitif 2026 du budget Espace d'activités Tachen an Askol, à l'unanimité.

À l'issue du vote, M. le Maire fait la déclaration suivante :

« Nous venons de présenter et de voter les derniers budgets prévisionnels de ce mandat avec un mois d'avance sur une année normale. Ces budgets ont été particulièrement délicats à élaborer en raison du contexte politique national très incertain. La Loi de finances 2026 vient juste d'être promulguée le 19 février, avec 2 mois de retard !

Pour autant, à l'image de ceux des années passées, les budgets primitifs de 2026 sont placés sous le signe de la maîtrise et de l'ambition : 12 415 000 € pour le budget principal et quelques 2,3 M € pour les budgets annexes, ce n'est pas rien, quoi qu'en diront peut-être les persifleurs !

Le budget principal intègre dorénavant une stagnation voire une baisse des recettes, qu'elle soit issue de la fiscalité ou des dotations. Au regard de la situation nationale, il faut s'attendre à ce que cette tendance soit durable. La hausse des dépenses n'en est pas pour autant arrêtée, avec par exemple les hausses de coûts des fluides et de l'énergie, des assurances (+30 000€), des charges patronales (+60 000 € pour les cotisations retraites CNRACL), pour ne citer que celles-ci.

Cet état de fait ne doit pas gâcher notre plaisir de voir à court terme des grands projets se concrétiser. La construction bien avancée de la station d'épuration du bourg et le calendrier pour le transfert des eaux usées de l'Ile-Grande, et le PLUiH qui est entré dans sa dernière phase, permettront de créer les nouveaux logements tant attendus pour conserver nos habitants et en accueillir de nouveaux.

Les résultats de 2025 sont dans la lignée de la tendance donnée depuis plusieurs années, avec un résultat brut de 1,160 M € et une Capacité d'Autofinancement Nette dégagée de 1,3 M €. Ceci est encore possible grâce à un bon recouvrement des recettes, à notre vigilance sur les dépenses tout en assurant le bon niveau de service à la population, avec des structures et des infrastructures opérationnelles. Des améliorations sont encore possibles pour l'avenir.

Ce budget est l'occasion d'appuyer sur la dynamique des investissements, dont il faut toujours rappeler l'objectif : l'entretien des biens collectifs, le développement des initiatives et de l'activité et la qualité de vie dans la Commune.

Avec plus de 1,1 M € de dépenses d'équipement autofinancées, 2025 aura été une année aux nombreuses réalisations, avec l'achèvement des chantiers de bâtiments et la poursuite des opérations notamment en voirie et de réseaux (avec plus de 643 000 € dans ces secteurs).

Dans le même temps, la Commune a poursuivi son désendettement. La dette représente aujourd'hui 142 € par habitant quand les collectivités de même strate dans le département sont à plus de 700 € (768€ en 2024).

N'oublions pas que la dette communale était à plus de 1 000 €/habitant en 2010 (1008,50 €). La situation était catastrophique. Le remboursement des seuls intérêts de cette dette pesait alors plus de 175 000 € par an. Il n'est plus que de 19 000 € en 2026, soit une baisse de 90 % de la charge de la dette ! Il est préférable de financer des services à la population que de payer des intérêts aux banques. C'est bien pour cela qu'il ne faut pas laisser s'envoler la dette, dont le remboursement pèserait trop fort sur notre fonctionnement dans le contexte de baisse des recettes.

Je me permets aussi de rappeler que cette dette a baissé malgré les 25 millions d'€ investis au profit des pleumeurois depuis 2010. Certains croient qu'il faut obligatoirement s'endetter pour investir. Nous prouvons ici le contraire. On peut investir sans s'endetter et même mieux se désendetter en investissant ! Je ne dis pas qu'il ne faut pas emprunter. Il faut le faire à bon escient et au bon moment. La Commune devra certainement le faire, par exemple, pour les travaux à venir de la salle polyvalente ou de la base nautique de l'Ile-Grande.

Notre gestion sérieuse permet d'envisager sereinement des années 2026-2027 très riches en projets. Je ne citerais que quelques-uns : la réhabilitation énergétique et fonctionnelle de la salle polyvalente de l'Ile-Grande, la rénovation des couvertures de l'église et de la chapelle de Saint-Samson, la réhabilitation et l'extension de la base nautique de l'Ile-Grande, l'extension du cimetière du bourg, la sécurisation des réseaux électriques, de communication et d'éclairage public, la réfection des voiries, la protection et la gestion des espaces naturels, les acquisitions foncières pour le logement, et bien d'autres choses encore qu'a citée Marie-Louise DRONIOU.

Ce sont environ 4 M € de nouveaux investissements qui sont prévus pour cette année. Ce n'est pas rien !

Dans le même temps, ce sont 5 M € de dépenses de fonctionnement, qui sont prévus pour assurer la bonne continuité au quotidien de la collectivité et des services à la population. »

5. Finances – Fiscalité locale – Vote des taux communaux 2026

Rapporteur : Mme DRONIOU

Afin de permettre aux services fiscaux d'appliquer les taux de la fiscalité directe locale pour 2026, les taux pour les trois taxes, que sont la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation (pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale), doivent être votés.

L'État 1259 notifiant les bases pour l'année à venir n'a pas été reçu à ce jour. Pour information, d'après les renseignements obtenus auprès des services fiscaux sur l'actualisation des bases, les recettes fiscales devraient être stables en 2026, comme indiqué lors du DOB.

Comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, considérant la revalorisation légale des bases de 0,8 % et la recette issue de la majoration sur les résidences secondaires, la Municipalité propose de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale pour 2026.

Mme QUEFFELOU demande pourquoi ne pas majorer à 60 % la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, comme à TRÉGASTEL. À cette même question posée l'année passée, il avait été répondu qu'il fallait attendre les effets de la mise en œuvre de cette majoration sur les recettes et les habitations concernées. Mme DRONIOU répond que l'instauration de la taxe à 30 % semble avoir eu un effet puisque le nombre de résidences secondaires s'oriente à la baisse. Mme QUEFFELOU demande pourquoi alors ne pas passer à 60 % à l'occasion de ce vote. Mme DRONIOU répond que la question du taux de majoration ne peut être revu à cette occasion et qu'elle doit intervenir au plus tard en octobre de l'année précédente pour une mise en application l'année suivante. Elle ajoute qu'avant toute augmentation, il faut étudier les effets négatifs possibles sur d'autres recettes en matière notamment de dotations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte les taux suivants pour 2026 :
 - o 40,89 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - o 85,48 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
 - o 19,82 % pour la taxe d'habitation.

6. Finances – Budget principal – Subventions 2026

Rapporteur : Mme BROUDIC

Document :

- Tableau récapitulatif des propositions 2026

Afin de prévenir les conflits d'intérêts, les membres du Conseil Municipal concernés sont invités à se déporter.

Réunie le 11/02/2026, la Commission des Finances a examiné les propositions de subventions.

Globalement pour 2026, il s'agit de reconduire les principes de financement des années passées et de répondre aux demandes déposées en ce début d'année par les associations.

Mme BROUDIC déplore les réponses tardives et incomplètes ou des demandes pas toujours en adéquation avec les projets et les besoins. Il reste encore à faire pour améliorer les pratiques.

Pour information, certaines demandes sont arrivées tardivement et après l'envoi de la convocation ou avec un dossier incomplet. Considérant l'examen précoce des dossiers, la Commune a actualisé le tableau (Club loisirs Enez Veur). Quelques associations déposent une demande avec un montant global. La Commune distingue parfois selon les thématiques, d'où l'absence de demande dans certaines cases (exemples : le golf, les cyclos ou les emplois aidés).

Soucieuse d'une vie sociale, culturelle et sportive dynamique et reconnaissante des actions menées par les bénévoles, la Commune confirme son soutien au secteur

associatif local avec une enveloppe conséquente de 60 000 € ; exactement 56 560 € et une provision de 3 440 € pour des éventuelles demandes au cours de l'année.

Attributions 2026 :

ASSOCIATIONS PLEUMEUROISES	56 560,00
ASSOCIATIONS NON PLEUMEUROISES	2 760,00
ADHESIONS - PARTICIPATIONS	1 791,48
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	61 111,48
PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	53 257,61
TOTAL GENERAL - SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS	114 369,09

Concernant les contributions aux frais de scolarité, Mme BROUDIC détaille le nombre d'enfants pleumeurois concernés : pour l'école Saint-Joseph, il s'agit de 16 maternels (ayant 3 ans au 31/12/2025) et 35 élémentaires, soit 51 enfants (/54 Pleumeurois) avec un versement qui s'effectuera en 3 fois afin de correspondre à l'exercice comptable de l'école (février-mars, mai et août) ; pour Diwan : 2 maternels et 1 élémentaire à LANNION et 2 maternels et 1 élémentaire à LOUANNEC. Aucun enfant n'est concerné pour la ville de LANNION (L'information est parvenue après l'envoi des convocations).

Mme BROUDIC complète ses propos par l'intervention suivante :

« La commune de PLEUMEUR-BODOU réaffirme chaque année son soutien indéfectible au tissu associatif local, véritable cœur battant de la vie citoyenne et du lien social. Au-delà d'une enveloppe de subventions directes dépassant les 50 000 €, l'engagement de la Municipalité se traduit par un investissement structurel massif et quotidien. La mairie met un point d'honneur à offrir des salles dédiées, agréables et régulièrement rénovées, garantissant ainsi aux usagers un cadre moderne et valorisant. Qu'il s'agisse de sport, de culture ou d'animations variées, ces infrastructures sont conçues pour permettre une pratique optimale, sécurisée et conviviale tout au long de l'année.

Pour optimiser ce patrimoine communal, une politique de mutualisation des locaux a été intelligemment mise en place. Cette approche permet une occupation rationnelle et partagée des espaces, favorisant ainsi la rencontre entre les différentes disciplines et optimisant l'usage des ressources publiques. Ce soutien logistique est complété par la mobilisation précieuse des agents communaux, dont l'expertise technique est sollicitée lors de chaque manifestation pour assurer la réussite des événements.

Par ailleurs, la Municipalité joue un rôle déterminant dans la pérennisation des structures en s'impliquant directement dans le soutien à l'emploi. Cet accompagnement spécifique s'exprime à travers les conventions tripartites, permettant de stabiliser des postes clés au sein des associations tout en partageant la responsabilité de la gestion humaine et financière. Il est enfin primordial de souligner que cet effort financier dépasse largement les chiffres affichés au budget : la collectivité prend à sa charge l'intégralité des coûts de fluides (eau, électricité, chauffage). Cette aide indirecte, invisible, mais particulièrement onéreuse, libère les bénévoles des contraintes matérielles pour qu'ils se consacrent pleinement à l'animation de notre Commune.

La Commune a noué un partenariat solide et stratégique au service de la vie associative et de ses habitants. »

Considérant leur implication dans des associations bénéficiaires, Mmes BOUSTOULLER, BROUDIC, DRONIOU et PASCAL, MM. L'HÔTELLIER, LE MESTRE, LE BIGOT, LE GUILLOU et JORAND se déportent et ne participent pas au vote des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accorde les subventions et participations communales telles que présentées.

7. Finances – Réhabilitation de la base nautique de l'Ile-Grande – Demande de participation au titre de la DETR/DSIL

Rapporteur : Mme DRONIOU

Par délibération du 22/05/2025, suite à l'avis favorable résultant de l'enquête publique, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réhabilitation de la base nautique de l'Ile-Grande et autorisé les démarches administratives.

Aussi, les deux permis de construire, l'un pour la rénovation avec extension du bâtiment principal, l'autre pour la création d'un local de stockage et d'un bloc de sanitaires publics, ont été déposés. Ils ont été accordés en novembre 2025. L'affichage réglementaire a été réalisé et aucun recours n'a été déposé.

M. le Maire se réjouit de cette bonne nouvelle. La Commune peut dorénavant engager la suite des démarches pour la partie opérationnelle.

Il s'agit donc de solliciter le soutien financier de l'État dans le cadre de la DETR et de la DSIL.

Pour rappel, la Commune est propriétaire des locaux de la base nautique située à Pors Gelen en l'Ile-Grande. Ces locaux avec leurs installations sont anciens et vétustes. Ils ne sont plus adaptés aux standards d'accueil aujourd'hui nécessaires pour recevoir dans de bonnes conditions les sportifs, les adhérents du club, les touristes et les jeunes publics (classes de mer). Elle souhaite donc engager des travaux.

Les principaux objectifs et enjeux de l'opération sont les suivants :

- la rénovation thermique du bâti existant avec une isolation par l'extérieur du bâtiment ainsi que le remplacement des menuiseries et la réfection des couvertures existantes ;
- la rénovation de la vigie ;
- la réduction des consommations énergétiques et l'utilisation d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques ou panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude) ;
- la récupération d'une partie des eaux de pluie ;
- la rénovation complète du rez-de-chaussée avec une optimisation des espaces et une extension afin de séparer les flux dans les zones vestiaires et douches selon les usagers ;
- la réfection du système de sécurité incendie, de la distribution électrique, de la ventilation ;
- l'accessibilité du bâtiment avec la création d'une rampe extérieure ;
- la création d'espaces de stockage des équipements nécessaires aux activités nautiques, en continuité du bâtiment existant et en liaison avec le parc à bateaux extérieur (238 m²) ;
- le réaménagement du parc à bateaux extérieur (embarcations utilisées par la base pour ses activités) ;
- la création de sanitaires publics ;
- la gestion des déchets (tri sélectif) ;
- la création de cheminements piétons protégés vers le bâtiment et la plage.

Les travaux d'extension concernent uniquement les activités dont la proximité immédiate de l'eau est indispensable.

L'enveloppe estimative actuelle de l'opération pour la partie travaux est de 1 721 000 € HT. Le démarrage des travaux est envisagé pour fin 2026.

En fonction du planning du chantier et des conditions de fonctionnement de la base nautique, les travaux pourraient être phasés. La demande de DETR/DSIL pourrait être adaptée à ce phasage.

Le projet s'inscrivant dans les investissements éligibles de la DETR/DSIL (patrimoine immobilier ; équipements sportifs ; projet de développement économique, social, environnemental ou touristique), la Commune sollicite une participation à hauteur de 30 % des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR/DSIL pour le projet de Réhabilitation de la base nautique de l'Ile-Grande ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

8. Foncier – Legs LE GALL – Acquisition complémentaire – Parcelles AH 99-263-266

Rapporteur : M. le Maire

Document :

- Vue cadastrale

Par délibération du 27/03/2025, la Commune a accepté le legs de Mesdames Cécile Marie LE GALL et Louise Yvonne LE GALL.

Pour rappel, le legs consiste en un ensemble immobilier sis 10 Hent Coz Gweradur en PLEUMEUR-BODOU. Il comprend une maison inhabitée, ses dépendances et un ensemble de parcelles contigües. Le legs est assorti de la charge de réhabiliter la propriété en maison à usage collectif pour personnes âgées.

À l'occasion de cette délibération, il avait été indiqué que Mme Marie Aimée LE GALL, veuve DIEU, et sœur des deux testatrices, était propriétaire, en indivision ou en propre, de 2 lots dans la maison léguée et de 2 parcelles de terrain enclavées dans les terrains du même legs. Afin de procéder à une opération d'ensemble compatible avec les conditions du legs, et d'y inclure des logements à vocation sociale, il convenait d'acquérir ces biens.

Les biens consistent plus précisément en 2 lots dans la maison située sur la parcelle AH99 (lots 2 et 5), un tiers de la parcelle AH263 (257 m²) et la totalité de la parcelle AH266 (257 m²). L'ensemble est estimé à 67 546 €.

Un accord de principe pour leur acquisition avait été obtenu. Dans l'entre-temps des démarches successorales et d'évaluation des biens, Mme Marie Aimée LE GALL est décédée. Une nouvelle succession a retardé les démarches entreprises.

Il s'agit d'autoriser l'acquisition de ces biens au montant net vendeur maximum de 67 546 €.

Mme QUEFFEULOU demande s'il s'agit d'une évaluation du Domaine. Mme DRONIOU répond qu'il s'agit des évaluations concordantes de 2 notaires. Elles sont cohérentes avec celle effectuée par le Domaine pour l'ensemble de l'emprise du legs.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 relatifs aux compétences du Conseil Municipal en matière de gestion du patrimoine communal ;

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal en date du 27/03/2025 relative à l'acceptation par la Commune de PLEUMEUR-BODOU du legs LE GALL ;

Vu le projet d'acquisition de biens situés 10 Hent Coz Gweradur en PLEUMEUR-BODOU, cadastrés AH99, AH263 et AH266, provenant de la succession de Mme Marie Aimée LE GALL ;

Considérant l'intérêt pour la Commune d'acquérir ces biens afin d'y mener une opération d'habitat à destination des personnes âgées, conformément aux conditions du legs des sœurs LE GALL, en y incluant des logements à vocation sociale ;

Considérant que cette acquisition s'inscrit dans l'OAP n° 10 du Plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat, arrêté le 16/12/2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition des biens sis 10 Hent Coz Gweradur en PLEUMEUR-BODOU provenant de la succession LE GALL (épouse DIEU) consistant en les parcelles AH99 (lots 2 et 5), AH263 (tiers indivis) et AH266 pour un montant maximum de 67 546 € ;
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à poursuivre les démarches, à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier y compris l'acte d'acquisition à intervenir devant notaire.

9. Questions diverses

a. Les travaux en cours ou à venir

Rapporteur : M. le Maire

Le 11/02/2026, la commission des Travaux a fait un point sur les opérations en cours et les projets :

- Réhabilitation des sanitaires annexes du camping municipal de Landrellec : les travaux intérieurs sont en cours et le bardage extérieur commence.
- Rue de Molène et Port Saint-Sauveur : la pose des bordures et l'aménagement des stationnements sont en cours, les enrobés sont prévus mi-mars.
- De gros travaux sur les réseaux rues Cornic et de Run Losquet commencent le 02/03 : eau potable, eaux usées et reprises de branchements des pluviales par LTC et effacement des réseaux électrique, électronique et d'éclairage public par le SDE avec un achèvement prévu fin mai.
- Salle polyvalente de l'Ile-Grande : le dossier de consultation est en cours.
- Cimetière arboré du bourg : les études s'achèvent, une déclaration préalable sera déposée.

b. Espèces invasives – Frelons à pattes jaunes

Rapporteur : Mme SEGURA

Depuis 2019, la Commune participe à la lutte contre la prolifération du frelon (asiatique) à pattes jaunes par le piégeage de printemps et l'aide à la destruction des nids. L'action est renouvelée pour 2026.

Une distribution de pièges est organisée le 04/03/2026 de 10h00 à 12h en mairie. Les consignes seront données aux piégeurs.

Les résultats de campagne sont satisfaisants en nombre de prises mais les nids à détruire en fin de saison restent importants. Tous les secteurs de la Commune ne peuvent pas être contrôlés, notamment les secteurs peu ou pas habités. La prolifération se poursuit. Malheureusement, tous les territoires au niveau national ne participent pas à la lutte.

c. Déploiement du compostage

Rapporteur : Mme NIHOARN

Dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets, depuis mars 2025, LTC met en œuvre des solutions afin que chaque usager du territoire puisse trier ses biodéchets à domicile ou à proximité. La solution majoritairement privilégiée est le compostage individuel, près de 80 % des foyers étant des maisons avec jardin.

Depuis plusieurs années, l'Agglomération propose des composteurs à tarif préférentiel, via une commande et un paiement en ligne, suivis d'un retrait lors de permanences collectives sur quatre points de distribution du territoire.

En complément, afin de renforcer la proximité, il est proposé d'organiser une distribution directement dans la Commune. Concrètement, LTC installera un caisson Place du 19 mars fin avril-début mai et organisera plusieurs permanences par semaine pendant deux semaines. Une communication préalable sera diffusée aux usagers.

Le déploiement d'autres solutions sur la commune (compostage partagé, compostage en établissement et collecte en point d'apport volontaire) pourra intervenir dans un second temps.

Pour information, la Commune a mis en œuvre depuis 2 ans le compostage au restaurant scolaire sur 2 espaces (espace cuisine, espace restaurant) et au centre de loisirs. Les agents et les enfants ont été formés aux modalités du tri.

d. Questions de la Minorité

(Mail du 23/02/2026, 21h35, transmis par Mme QUEFFEULOU)

1. « Combien coûte l'entretien annuel de la maison de santé aux contribuables pleumeurois, et des loyers pour les locaux vides sont-ils versés au Crédit agricole, et ce depuis quand ? »

M. LETANOUX répond que le Conseil Municipal a largement été associé au projet de la Maison de santé. Malheureusement, il apparaît qu'il est encore nécessaire de rappeler son fonctionnement.

Comme indiqué à de nombreuses reprises, la Municipalité de PLEUMEUR-BODOU est à l'initiative du projet de regroupement d'un certain nombre de professionnels de santé. L'opération a été menée ensuite par Office Santé. Les professionnels ou des privés ont investi dans le projet. La Maison de santé n'est pas un bâtiment communal. La

Commune n'est pas propriétaire mais locataire d'une cellule double. Cette cellule a été ensuite mise à disposition d'un médecin et d'une infirmière Asalée. Aujourd'hui les locaux sont disponibles et peuvent accueillir 2 médecins.

Conformément au bail, la Commune verse une mensualité de 1 286,53 € (charges comprises) au propriétaire de la cellule double. Le médecin versait une mensualité de 547,21 € (avec charges) jusqu'à son départ à la retraite en mai 2025. Nous n'avons aucun versement vers le Crédit Agricole qui n'a rien à voir dans ce dossier.

À la demande de M. le Maire, Mme QUEFFEULOU indique avoir entendu que le Crédit Agricole avait racheté le bâtiment d'Office Santé. M. le Maire répond qu'il n'a pas d'information sur ce sujet. Mme QUEFFEULOU indique que n'ayant pas été associé à ce dossier, il s'agit de poser des questions. Il est répondu que ce dossier est ancien.

M. LETANOUX explique que les locaux appartiennent à des investisseurs privés divers. Office Santé n'a plus rien à voir dans ce dossier. Son responsable avait acheté le local dédié à l'origine pour un troisième médecin, puis l'a cédé au podologue.

La Commune poursuit inlassablement ses démarches pour accueillir des médecins. Des contacts sont en cours pour une collaboration avec une autre maison médicale.

Si certains connaissent des médecins disponibles pour s'installer dans cette maison, qu'ils les mettent en contact rapidement avec la Commune. Il ne s'agirait pas de jouer avec l'accès au soin pour la population pour de sombres enjeux électoraux. Ce ne serait pas très responsable.

2. « La mairie dispose-t-elle de bâtiments communaux pour accueillir des professionnels de santé ? »

M. le Maire indique que la réponse vient d'être donnée. Il existe des locaux immédiatement disponibles pour accueillir des professionnels de santé dans la Maison de santé. D'autres solutions sont envisageables. Par exemple, au PLUiH, la Commune a rendu possible la construction de locaux dans le cadre des OAP du bourg.

3. « La mairie a-t-elle connaissance du nombre de logements sociaux prévus en immeubles sur le terrain de l'ancien Point P ? »

M. LETANOUX répond que dans le cadre de la production de logements sociaux et la loi SRU, la Commune doit identifier les terrains pouvant accueillir des projets de construction. Le dernier document en date est le PLUiH arrêté par LTC. Chacun a pu en prendre connaissance dans les OAP.

Ainsi, sur le site dit de l'ex-Point P, l'OAP n°11 prévoit un minimum de 10 logements dont 50% en LLS (5). Les terrains appartiennent à LTC. La Commune est entrée en discussion avec l'État, LTC et La Rance. Le projet pourrait accueillir 15 LLS dont 7 T2 et 6 T3 en 4 bâtiments R+1 et 2 T4 en maisons ; le tout dans l'esprit traditionnel des maisons du secteur.

4. « Zone humide : Au dernier conseil municipal du 29 janvier il est écrit que la procédure se poursuivait après avoir contacté la DDTM par le SAGE ... Avons-nous eu les résultats de la contre-expertise concernant le terrain de foot annexe ? »

M. le Maire indique qu'une rencontre sur le terrain est prévue en présence notamment de LTC, du SAGE, de la DDTM et de la commune. La date n'est pas connue à ce jour.

e. Élections municipales des 15 et 22 mars.

M. le Maire informe que la mise sous plis des documents de propagande et de vote sera effectuée par des agents communaux. La Préfecture et La Poste ont fournis les contenants. Les listes sont invitées à fournir les documents pour le jeudi 5 mars à 12h.

Pour les journées de scrutin, tous les Conseillers municipaux sont invités à se positionner sur au minimum 2 créneaux pour tenir les bureaux de vote. Il est rappelé qu'il s'agit d'une des fonctions qui sont dévolues par les lois aux Conseillers municipaux. En effet, tout membre d'un conseil municipal qui, sans excuse valable, aurait refusé de tenir un bureau de vote serait déclaré démissionnaire par le Tribunal administratif. Le membre ainsi démissionnaire ne pourrait pas être réélu avant le délai d'un an.

Les listes de candidats ont aussi été conviées à proposer 1 assesseur par créneau horaire et des scrutateurs. Des électeurs volontaires peuvent aussi se faire connaître auprès de la mairie.

Une information sera faite aux membres des bureaux de vote le vendredi 13/03 à 18h en mairie

f. Dates

- 04/03, de 10h à 12h : distribution des kits frelons asiatiques en mairie
- 15/03 (et 22/03), de 8h à 18h : élections municipales
- 19/03 : cérémonie commémorative
- 29/03 : fête du jeu en famille au centre de loisirs

Avant de clore la séance, M. le Maire adresse les propos suivants à l'assemblée :

*« Chers collègues élus,
Mesdames, Messieurs,*

Il y a 16 ans, vous m'avez confié la plus belle des missions : celle de servir notre commune de PLEUMEUR-BODOU. Aujourd'hui, alors que ce mandat touche à sa fin, c'est avec une émotion particulière que je m'adresse à vous.

Être Maire est un honneur immense. C'est une responsabilité quotidienne, parfois lourde, souvent exigeante, mais toujours profondément humaine. Pendant ces années, j'ai eu le privilège de servir notre Commune, d'accompagner ses projets, de partager ses joies, comme ses épreuves.

Malgré la charge de travail et les responsabilités, chaque jour, je suis venu en mairie avec plaisir, j'ai travaillé les nombreux dossiers et assisté aux multiples réunions avec passion. Et c'est une grande chance, je l'admets.

J'ai tant appris au cours de ces 28 années de vie politique (12 ans conseillers, 16 ans Maire) sur les collectivités, sur la Fonction publique, sur les autres, et sur moi-même.

J'ai découvert beaucoup de choses. J'ai souvent été surpris, parfois déçu, j'ai souvent été amusé, parfois agacé. Mais je n'ai jamais rien regretté, parce que cette expérience fut passionnante et d'une incroyable richesse.

L'engagement d'un élu et a fortiori d'un Maire, doit être total. Dans les communes comme la nôtre, être Maire c'est être disponible tout le temps et pour tout : la crise sanitaire mondiale en 2020, la tempête du siècle en 2023, le manque de médecin sur notre commune, dossier au combien difficile, les chevaux en divagation de jour comme de nuit... et j'en passe.

Au cœur de la gestion de la Commune au quotidien, il y a l'humain : les habitants, les agents publics, les élus, un trio sans qui le service public n'existerait pas.

Et à bien y réfléchir, c'est bien l'humain qui a guidé et motivé mon engagement dans la vie publique.

Je ne peux évidemment pas clôturer ce dernier mandat sans adresser mes chaleureux et sincères remerciements à l'ensemble du Conseil Municipal qui m'a accompagné et notamment aux adjoints qui ont siégé à mes côtés. Oui, merci à tous pour votre soutien, votre participation active, vos éclairages, votre engagement.

Merci également à l'ensemble des fonctionnaires pleumeurois, agents et cadres qui tous, ont œuvré avec professionnalisme et un réel sens du service public. Un merci particulier à Régis LE VAILLANT, notre DGS. Durant ces années, j'ai pu mesurer chaque jour, l'importance du rôle de DGS. À mes côtés, tu as été bien plus qu'un collaborateur : un pilier de l'administration, un conseiller précieux, un garant de la continuité et de la rigueur du service public. Régis, les réalisations que nous laissons aujourd'hui à notre territoire sont le fruit d'un travail d'équipe, mais je tiens à souligner combien ton expertise et ton sens profond des responsabilités ont contribué à leur aboutissement. Régis, pendant mes moments libres, qui vont être nombreux, je reprendrai la lecture du livre offert par mon épouse « Le Maire et son DGS, un couple infernal ».

Aujourd'hui, une page se tourne. D'autres prendront le relais avec, je l'espère, la même passion et la même volonté de servir. Je leur souhaite pleine réussite car la réussite de la Municipalité est avant tout celle de notre Commune et de ses habitants.

Pour ma part, je quitte cette fonction avec fierté, gratitude et confiance en l'avenir.

Oui, notre Commune possède des atouts formidables : son dynamisme, son tissu associatif, sa jeunesse, son patrimoine et surtout vous, ses habitants.

Encore merci pour votre confiance.

Merci pour votre engagement.

Merci pour ces années partagées.

Vive PLEUMEUR-BODOU ! »

À l'issue de son intervention, M. le Maire reçoit les applaudissements appuyés de l'assemblée qui s'est levée.

Mme BROUDIC, Première adjointe, s'adresse ensuite à M. le Maire :

*« Monsieur le Maire, cher Pierre,
Mes chers collègues,*

Avant que nous ne closions cette séance, la dernière de cette mandature et la dernière que tu présides, après les 123 conseils précédents, j'ai souhaité prendre la parole au nom des colistiers des trois équipes qui t'ont accompagné depuis 2010, avec une pensée pour ceux qui nous ont quitté depuis. Nous ne pouvions pas laisser passer ce moment sans marquer un temps d'arrêt sur le chemin parcouru ensemble. Ce texte est sans doute trop court pour exprimer toute notre reconnaissance et aussi toute la reconnaissance que les pleumeurois et pleumeuroises peuvent avoir.

Seize ans, c'est une tranche de vie. Pour nous, ce sont trois mandats marqués par une fidélité commune. Si les visages ont pu évoluer au fil des années, l'esprit de groupe que tu as su insuffler est resté intact. Tu as toujours placé la solidarité et l'esprit d'équipe au sommet de tes priorités, convaincu que l'on ne construit rien de durable seul. Nous avons été fiers de former, autour de toi, ce collectif uni pour PLEUMEUR-BODOU.

Tu l'as rappelé, ton engagement de 2010 n'était pas le fruit du hasard, mais la suite logique d'un parcours déjà tourné vers les autres, notamment dans le monde

associatif, et bien sûr de tes précédents mandats municipaux. Cette proximité avec les habitants, cette volonté d'agir pour l'intérêt collectif, tu les as portées comme une boussole.

Pour toi, être Maire n'a jamais été une question de titre, mais une question de service et de motivation sincère pour ta Commune.

Nous sommes les témoins privilégiés de ce que représente réellement l'exercice de ta fonction : seize années d'une présence indéfectible. Nous savons ton engagement chevillé au corps, les vacances sacrifiées, les dossiers complexes et parfois lourds qui occupent les jours comme les nuits, quand elles ne sont pas entrecoupées par les appels des pompiers ou de la gendarmerie. Combien de fois n'es-tu pas rentré à la maison la tête et le cœur lourds mais le lendemain tu repartais plus motivé que la veille.

Cette abnégation, ce travail de l'ombre pour mener à bien les projets de PLEUMEUR-BODOU, impose le respect, quelle que soit l'appartenance politique. Ce métier de Maire, à peu d'autres pareils, tu l'as exercé sans compter d'aucune manière.

Aujourd'hui, une page se tourne, mais le livre ne se ferme pas. Nous te souhaitons, au nom de nous tous, une magnifique continuation. Après toutes ces années d'investissement, il est temps de savourer des moments plus paisibles auprès de Marie-Thérèse et de ta famille. Nous te connaissons : l'envie d'être utile aux autres ne te quittera pas, et tes futurs projets sauront sans doute nourrir ce besoin de partage qui te caractérise.

Merci, Pierre, pour ces seize années. Merci pour ta confiance et pour tout ce que tu as apporté à notre Commune. Nous te souhaitons beaucoup de bonheur pour cette nouvelle étape.

Trugarez deoc'h, chañs ha prosperite »

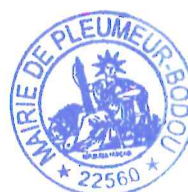
De nouveaux applaudissements appuyés achèvent ce moment d'émotion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h45.

Michel LETANOUX
Secrétaire de séance



Pierre TERRIEN
Maire



ANNEXE

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2026
EN SÉANCE DU 6 MAI 2026**

Mme le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

Ne prennent pas part au vote Mmes BERNABLE, LHOSTE, MM. TRILLET, KURZ, CHOQUER.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 26/02/2026 est approuvé.

Marie-Louise DRONIOU
Maire

